

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 1

Artikel: Discrimination salariale : l'effet boule de neige

Autor: pbs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286714>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

actuellement mises en consultation et les décisions définitives seront prises dès le début de l'année.

L'égalité qualitative entre femmes et hommes au sein de la haute école lausannoise passe par l'aplanissement de certains obstacles sur le chemin des carrières professionnelles féminines. Le premier programme d'action mis sur pied propose:

- la nomination d'une «déléguée à l'égalité», de formation scientifique (poste à 30%), déléguée qui sera soutenue par une «commission de l'égalité»;

- le lancement de campagnes spéciales de promotion des études d'ingénieurs;

- l'offre de sept bourses de doctorat féminin de trois ans (durée prolongée pour les doctorantes ayant une responsabilité familiale);

- la recherche de professeurs selon une procédure inhabituelle; trouver d'abord la candidate de haut niveau et créer ensuite le poste en fonction de la personne retenue;

- l'encouragement des candidatures féminines pour tous les postes de classe supérieure à 18;

- l'assouplissement des horaires et du taux d'occupation;

- l'augmentation de la capacité de la garderie;

- une meilleure diffusion de l'information relative aux promotions possibles; par exemple, les cours pour secrétaires offerts par Polyfemmes et par le Service de formation du personnel sont officialisés.

Une initiative à suivre à l'heure où la conjoncture pousse les femmes à préférer le foyer aux études.

UNIFEM

Soutien au développement

(pbs) – Un comité Suisse-Liechtenstein pour l'UNIFEM a été créé le 20 novembre à Berne, avec l'appui de deux organisations féminines internationales bien implantées en Suisse: Soroptimist et Zonta. Son but est de diffuser des informations sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les femmes, qui a déjà soutenu

plus de 800 projets dans le monde. Mais le comité suisse veut aussi soutenir un projet particulier, et il en a choisi un, parmi les 150 en cours, en faveur des femmes d'Ethiopie.

La présidence est assurée par Danielle Bridel, avocate, à Lausanne. Font aussi partie du comité Mme Christine Beerli, conseillère bernoise aux Etats, une spécialiste des questions du développement et une représentante du comité suisse pour l'Unicef.

Unifem Suisse-Liechtenstein, c/o Eva Michaelis, Jägerweg 2, 3014 Berne.

Formation

Projet pilote

(pbs) – Les écoles professionnelles et commerciales de Nyon et de Sion et cinq classes de Genève participent à un projet pilote sur le plan Suisse pour la promotion des femmes dans le secteur commercial. Le projet est soutenu par l'Alliance de sociétés féminines, la Société pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle et la Société suisse des employés de commerce. Il est financé par le crédit de 162 millions pour six ans voté en 1990 par les Chambres en faveur du perfectionnement professionnel à tous les niveaux.

Dans le même ordre d'idée, les banques cantonales latines ont organisé un séminaire intitulé Femmes et stratégie dans le cadre de leur centre de formation. Il a eu lieu à Lausanne, a duré trois jours et a réuni une douzaine de femmes âgées de 24 à 53 ans. «Ce séminaire ne changera pas la situation professionnelle des femmes du jour au lendemain, mais leur prise de conscience peut être un premier pas vers des changements», espère le directeur du Centre de formation des banques cantonales latines.

Discrimination salariale

L'effet boule de neige

(pbs) – Neuf jardinières d'enfants et cinq maîtresses de travaux manuels et d'ensei-

gnement ménager ont obtenu que le tribunal administratif les place dans une classe supérieure de salaire. Il s'est basé sur l'expertise d'un psychologue du travail qui a constaté qu'il y avait discrimination, parce qu'il s'agit de professions féminines et qu'on n'avait pas tenu compte d'éléments tels que le sens des responsabilités, l'autonomie et l'autorité, l'effort mental et psychique, etc.

Le même tribunal avait déjà reconnu une fois l'existence de cette discrimination, mais refusé de donner raison aux plaignantes pour ne pas mettre en cause toute l'échelle des salaires, qui date de 1970. Le tribunal fédéral avait renvoyé l'affaire au canton, en lui demandant de faire faire une expertise portant sur l'évaluation «verticale» des professions en question (en les comparant aux autres professions enseignantes), mais aussi une évaluation «horizontale» (en les comparant à des professions analogues telles que services sociaux ou de santé).

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il allait faire

appel au TF contre le nouveau jugement du tribunal administratif, parce que le rapport d'expertise n'a pas procédé à l'évaluation horizontale. On voit là une manœuvre dilatoire, une révision de l'échelle des salaires étant en cours: si on appliquait déjà le jugement du tribunal administratif, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle échelle, le canton serait amené à introduire l'égalité de salaire entre des professions de valeur inégale. Ainsi les maîtresses ménagères seraient payées comme des infirmières-chefes, et une jardinière d'enfants comme une assistante sociale et recevrait 1700 francs de plus qu'une infirmière.

Il s'agit avant tout d'une question financière. Avec la nouvelle échelle, les salaires coûteront de toute façon plus cher. Si le TF donne raison aux plaignantes, avec effet rétroactif au 1er novembre 1987, cela coûtera à Bâle quelque 23 millions, somme que la Ville n'a pas les moyens d'inscrire à son budget.



The Institute of Social and Preventive Medicine, University of Lausanne, Switzerland, is seeking an

Associate Professor of Epidemiology of Chronic diseases and Head of its Division of Epidemiology and Prevention

The division is mainly concerned with the epidemiology of cancer and cardiovascular diseases, and includes the

Vaud Cancer Registry.

The research activities include development of on-going projects in collaboration with various Swiss and international bodies involved in the prevention of cancer and cardiovascular diseases.

The candidate should have a sound productive research background and should have demonstrated his/her ability to work in the epidemiological research environment. He/she should possess skills in the management of a population-based cancer registry.

His/her main academic task will include pre- and post-graduate teaching at the School of Medicine and assistance in doctoral work.

Candidates are asked to send their resumes (curriculum vitae, list of publications and usual documents) to the Dean of the Faculty of Medicine: Professor C. Perret, Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, before 15th March 1994. The conditions of the position may be obtained at the same address.